



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:

19.11.2015

Date de la convocation des conseillers:

19.11.2015

point de l'ordre du jour:

2B21

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 27 novembre 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Hinterscheid, Codello, échevins, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Majerus, conseillers
Esen, secrétaire général

Absents: Tonnar, échevin, Maroldt, Kersch, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Devis – Rue J. l'Aveugle – antenne collective - renouvellement
(Art. 4/451/222100/16308)

Considérant que le montant du devis à soumettre au conseil communal s'élève à 135.000,00 € ;

Considérant que la société SUDSTROUM entamera des travaux de terrassement pour le renouvellement du réseau électrique dans la rue précitée en 2016 ;

Considérant que le service de l'antenne collective profitera de l'occasion pour y renouveler le réseau de l'antenne collective qui se trouve dans un mauvais état ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve
par 10 voix oui, 2 voix non et 4 abstentions

le devis de 135.000,00 € concernant le renouvellement de l'antenne collective dans la rue J. l'Aveugle.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 08.12.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

Suivent les signatures

La bourgmestre,

Date qu'en tête